

Membre étudiant

Frais annuel : gratuit (pour les deux premières années de la formation)

Aucun droit de vote

Les demandes d'admissibilité envoyées à : membership@oata.ca ou registration@oata.ca

Les frais de membre sont gratuits pour l'étudiant inscrit dans un programme en art thérapie approuvé par OATA.

Requis : photocopie de l'identification du statut d'étudiant en cours.

L'association s'engage à défrayer les coûts d'adhésion de ce membre pour les deux premières années de son programme accrédité.

Par la suite, des frais de 50.00\$ seront applicables pour que l'étudiant puisse continuer d'être un membre en règle.

Le membre étudiant (qui a soumis sa demande d'adhésion chaque année) pourra bénéficier des mêmes privilèges que les autres membres : participer aux conférences, aux réunions de l'organisme, recevoir le bulletin Tapestry.

Par contre, ce membre étudiant n'a pas de pouvoir administratif et n'a pas le droit de vote.